

DECISION

**du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge
et d'un juge suppléant
à la Cour de Justice Benelux**

M (2001) 3

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1^{er} et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 9 juillet 2001 de la démission, avec effet au 21 septembre 2001, de monsieur P. Kayser, de ses fonctions de premier vice-président de la Cour de Justice Belelux,

Sur la proposition du Ministre de la Justice du Grand-Duché de Luxembourg, faite par courriers des 6 août et 21 septembre 2001,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Monsieur R. Schmit, juge suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé juge à ladite Cour.

Article 2

Madame L. Mousel, président de chambre à la Cour d'appel, est nommée juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

La présente Décision entre en vigueur à la date de sa signature.

FAIT à Luxembourg, le 29 octobre 2001.

Le Président du Comité de Ministres,

L. POLFER